



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 9 septembre 2025 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :  
**2025-096**

**Nature et effets :** Le demandeur présente une demande afin de régulariser la superficie d'un bâtiment accessoire, dérogeant au règlement de zonage no 546-23.

L'article 10.3 du règlement de zonage no 546-23, stipule que la superficie maximale autorisée pour un garage isolé sur un terrain de 3000 mètres carrés est de 120 mètres carrés  
Le garage en question a une superficie de 167 mètres carrés.

**Identification du site concerné : 1486, Grand Bernier, lot 4 540 901**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 25 août 2025.**

---

Julie Gagnon  
Directrice générale par intérim

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Par intérim adjointe de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 25 août 2025 entre 15 h et 16 h

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 août 2025.

---

Julie Gagnon  
Directrice générale adjointe